

Image not found or type unknown



titre de sejour du 09/01/ 2018

Par **Wabab**, le **22/05/2019** à **21:31**

Bonjour, je suis un Refugie Climatique, de la Dominique ayant survécu au cyclone Maria du 19 septembre 2017, mon amie est Française, nous vivons ensemble depuis 17 ans, nous sommes réfugiés en Martinique, et nous y vivons depuis Octobre 2017. j'ai fait ma demande de titre de séjour L313-11-7. le 9 /01.2018, je me suis représenté à la préfecture et j'ai obtenu UNE ATTESTATION DU 15 03 2019 qui confirme que mon dossier est en cours d'instruction.

Y a-t-il une loi de passeuse ? combien de temps dois-je attendre ? mon dossier est complet.. puis-je voyager en France métropolitaine avec cette attestation ? dois-je me pacser ?

Charles Lamothe

Par **Visiteur**, le **22/05/2019** à **22:14**

Bonjour
Mail supprimé (non autorisé sur ce site).

Ceci pourrait vous intéresser

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Les-droits-des-beneficiaires-d-une-protection/Le-sejour-en-France>